

Indices mensuels des CEE

Juin 2024

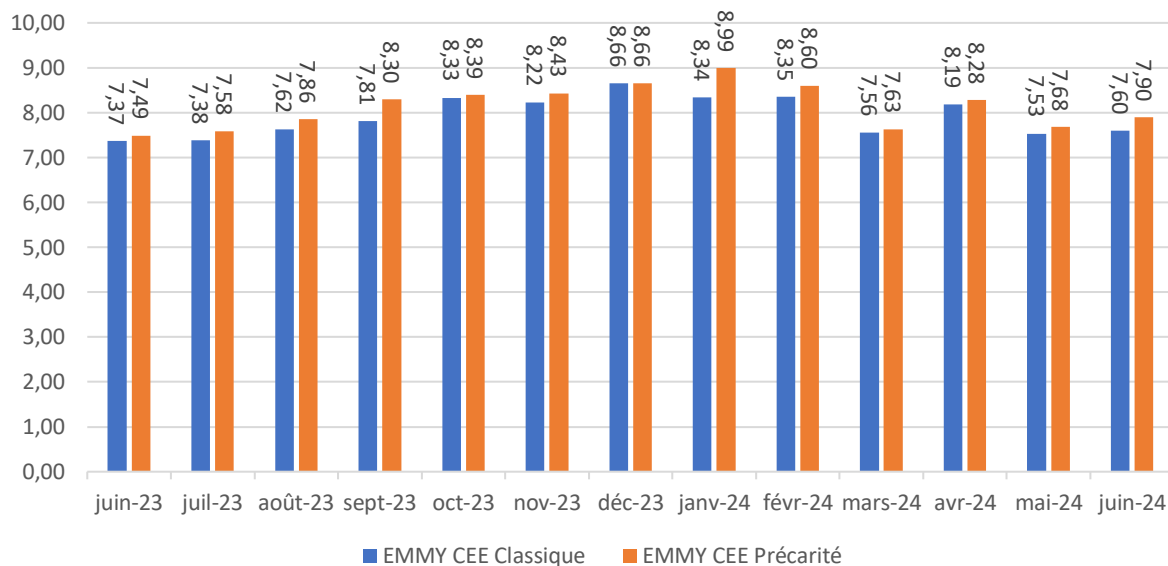
Depuis le 1er janvier 2022, une nouvelle réglementation s'applique aux marchés d'exploitation comprenant une prestation d'approvisionnement et de gestion de l'énergie (prestation P1). Cette évolution réglementaire génère une obligation d'économie d'énergie CEE calculée non plus sur l'énergie utile vendue, mais sur les **quantités d'énergie utilisées pour produire la chaleur et/ou le froid** consommés chez les clients résidentiels et tertiaires. A titre d'exemple, la consommation de chaleur produite à partir de gaz chez un client P1 résidentiel générera une **nouvelle Charge CEE de l'ordre de 4 à 5 €/MWh PCS**.

L'évolution de la répercussion de cette charge CEE sera basée sur des valeurs de marché de référence représentatives des transactions des différents opérateurs. Ces valeurs peuvent être fondées sur le **registre EMMY** qui enregistre l'ensemble des transactions (ventes et achats) de certificats d'économies d'énergie et fournit une information publique régulière sur le prix moyen d'échange des certificats. Le cours spot du registre Emmy peut également être utilisé. La valeur de marché de référence peut également être définie par **C2E Market**. C'est une place de marché permettant de publier des offres et de conclure des transactions, ce qui permet la formation d'un prix d'équilibre entre acheteurs et vendeurs de CEE. L'indice C2E Market est ainsi plus pertinent et proche de la valeur réelle des CEE sur le marché.

Les valeurs SPOT du mois figurent ci-dessous :

Emmy (€/MWhc)		C2E Market (€/MWhc)	
Classique	Précarité	Classique	Précarité
7,60 €	7,90 €	7,79 €	8,11 €
Consultez ici l'ensemble des prix à terme diffusés gratuitement par Emmy		Consultez ici l'ensemble des prix à terme diffusés gratuitement par C2E Market	

Historique des indices SPOT EMMY



Historique des indices SPOT C2E Market

